

École d'urbanisme et d'architecture de paysage

Faculté de l'aménagement

Université de Montréal

Travail de session:

Évaluation des mesures visant la protection des baleines du Québec

Par

Véronique Dubé, Mathilde Falguyret et Michael Wopperer

Présenté à:

Karl Gauthier

Dans le cadre du cours APA-3135

Montréal

1. Mise en contexte.....	p 2
Géographie.....	p 2
Les baleines en péril.....	p 2
2. Les outils de protection.....	p 3
a) Palier local et régional.....	p 3
b) Palier de gouvernement provincial.....	p 5
c) Palier de gouvernement fédéral	
d) Palier international	
3. Critiques	

1. Mise en contexte

Géographie

Le fleuve Saint-Laurent est la principale voie maritime de l'Amérique du Nord. Ce cours d'eau majeur est celui qui permet de drainer l'eau des Grands Lacs jusqu'à l'Atlantique. D'ailleurs, avec les Grands Lacs, le fleuve représente la plus grande ressource d'eau douce de la planète. Aussi, le fleuve est celui qui raccorde au reste du continent toutes les grandes villes industrielles des États-Unis et du Canada telles que Chicago, Détroit, Buffalo, Toronto et Montréal. Cette grande ressource en eau a permis aux villes de croître. Par contre, l'industrialisation, l'urbanisation et l'agriculture ont exercé, et exercent toujours, certaines pressions sur le fleuve Saint-Laurent.

Au Québec, une étude effectuée en 2003 démontre que 60 % de la population québécoise vit sur les rives du Saint-Laurent (de Cornwall à Québec). Depuis, 1990 cette population riveraine n'a pas cessé d'augmenter, ce qui exerce des pressions énormes sur le fleuve. Longtemps, les eaux utilisées des municipalités riveraines n'étaient pas traitées et se déversaient, la plupart du temps, dans le Saint-Laurent. Les programmes du gouvernement du Québec ont permis de diminuer ces rejets avec une diminution de 72 % des déchets organiques dans l'eau. (Environnement Québec, 2005)

Les baleines en péril

Comme les côtes laurentiennes accueillent 60 % de l'écoumène québécois, il est inévitable que les activités anthropiques aient exercé des pressions sur l'écosystème et les mammifères marins du fleuve. C'est pourquoi il a été question en 2018 d'une collaboration Canada-Québec pour un réseau d'aires marines protégées au Québec qui englobe certaines études afin de comprendre ce qui peut affecter les cétacés.

La qualité de l'eau est un facteur qui met en péril la pérennité de certains cétacés dans le fleuve Saint-Laurent. Effectivement, c'est seulement au début des années 2000 que les municipalités côtières du Québec ont cessé de déverser leurs eaux usées directement dans le fleuve. On voit cette situation se transformer avec l'arrivée des Organismes de Bassins Versants (OBV) que nous verrons plus tard.

Le trafic maritime et de plaisance est aussi un phénomène qui soulève de l'inquiétude chez les scientifiques. Les mammifères marins ont un langage extrêmement développé et vive une vie profondément acoustique. La voie maritime du Saint-Laurent étant la plus utilisée de l'Amérique, le bruit constant des navires désoriente et angoisse les mammifères qui n'arrivent plus à communiquer entre eux.

Les activités d'observation en mer sont des activités qui peuvent venir affecter les baleines dans leur milieu naturel. Effectivement, de nombreux organismes déconseillent l'observation en mer par bateau à moteur puisque les mammifères marins sont très sensibles au bruit. Aussi, le Québec est un des rares endroits où il est possible de faire de l'observation à même la terre. Certaines lois obligent les embarcations à garder une distance raisonnable afin de ne pas déranger les mammifères dans leurs habitats.

La pêche a aussi des impacts négatifs sur les mammifères marins. Les bruits des bateaux ainsi que les filets de pêche abandonnés mettent en péril ces cétacés. Seulement en 2019, 12 baleines noires ont été heurtées et sont décédées de l'impact des navires de pêche contre celles-ci.

Les activités de développement telles que le dragage ou la construction de nouveaux ports maritimes peuvent avoir de grands impacts sur les baleines. La construction peut avoir des effets de nuisances sonores et peut facilement altérer la qualité de l'eau. De plus, les nouveaux ports signifient aussi une augmentation dans le transport maritime. Au Saguenay, deux nouveaux ports sont prévus (Grande-Anse à La Baie et sur la Rive Nord du Saguenay), ce qui risque de nuire de plusieurs manières aux mammifères, surtout sur le béluga puisque les navires nuisent à leur écholocalisation. (GREMM, 2018)

Les changements climatiques transforment et ont des impacts négatifs sur les écosystèmes laurentiens. Par exemple, une trop grande quantité de mercure dans l'eau affecte grandement les espèces de poissons comme l'achigan, le grand brochet et le doré. D'autres espèces sont aussi affectées par cette ingérence des activités humaines telles que les baleines, où elles seront ici le sujet. Dans le cas des mammifères marins, les changements climatiques déplacent les stocks de nourritures. D'une part, ce phénomène a pour impact d'obliger ces cétacés à s'adapter et à trouver de nouveau endroit pour récolter leur nourriture. D'autre part, la recherche de cette nourriture peut avoir des conséquences graves sur la dépense énergétique de l'animal pour trouver les nouveaux terrains de chasse ce qui peut conduire à un épuisement et ultimement la mort.

2. Les outils de protection

Comme mentionné plus tôt, de nombreuses baleines noires et bélugas sont décédées de façon assez subite, due aux activités humaines comme la pêche et le trafic maritime, ce qui a rapidement inquiété les autorités fédérales. Le béluga, le rorqual commun et le rorqual bleu détiennent le statut d'espèce en péril qui oblige : « Ottawa à mettre en place un plan de rétablissement en collaboration avec les scientifiques, l'industrie, les organisations de pêche locales, les groupes autochtones et les collectivités touchées. » Bref, les baleines sont des mammifères fragiles qui ont besoin de protection.

Même si les eaux sont de juridictions fédérales, d'autres outils de protection sont mis en place par les différents paliers de décisions (local, régional, provincial, international, etc.). Ce présent rapport a pour but de comprendre quels sont les outils mis en place, ainsi que leurs limites, à savoir s'ils sont efficaces afin protéger ces espèces marines fragiles.

a) Palier à l'échelle local et régional

En ce qui a trait aux paliers locaux et régionaux d'intervention pour la protection des mammifères marins au Québec. Ceux-ci peuvent se décliner en deux catégories distinctes : les organismes et regroupement citoyen de de la société civile et la communauté scientifique.

Les organismes et regroupement citoyen de la société civile

Tout d'abord, la création des Organismes de Bassins Versant (OBV) en 2002 s'est opérée en réaction à des contaminations dans des sources d'eau potable en Ontario qui a malheureusement causé des maladies et des décès dans certaines communautés. (Verville, 2020) Dorénavant, ces OBV seront responsables d'accompagner, d'informer, de sensibiliser la population ainsi que les intervenants locaux et régionaux pour promouvoir une bonne gestion des ressources en eaux de leurs territoires. Ces organismes travaillent pour permettre aux municipalités d'être résilientes, par exemple, face aux inondations et à la pollution de source d'eau potable. Considérant que le Saint-Laurent ainsi que les grands lacs sont, en soit, le plus grand bassin versant d'Amérique. Nous pouvons considérer que presque la totalité de l'eau à l'intérieur des terres du Québec et du Nord-Est des États-Unis se déverse dans le fleuve. C'est pourquoi le travail en amont des OBV est très important dans la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent. Effectivement, il répondent surtout au problème de qualité de l'eau causé par les activités anthropiques comme l'agriculture et les activités industrielles tout en prévoyant et rendant résiliente les municipalité face aux impacts des changements climatiques sur l'eau. Il est toutefois difficile de mesurer les impacts de la qualité de l'eau et des rejets des eaux usées sur la santé des cétacés. Une chose certaine est que l'on retrouve des contaminants d'origine anthropique à l'intérieur des carcasses de baleines échoués. Malgré la dilution des molécules toxiques dans l'eau, il se peut que celles-ci s'accumulent dans l'environnement et dans les organismes aquatiques. Par exemple, des produits toxiques interdits depuis 2006 se trouvent toujours à l'intérieur des espèces aquatiques laurentienne aujourd'hui. (GREMM, 2017)

Ensuite les 12 comités des zones d'interventions prioritaires (ZIP) au Québec s'occupe spécifiquement des zones touchant le fleuve, golfe et le fjord du Saguenay. Depuis 1998, les comités ZIP ont pour mandat de « regrouper les principaux usagers du Saint-Laurent, sur leur territoire, et de favoriser leur concertation en vue de résoudre les problèmes locaux et régionaux touchant aux écosystèmes fluviaux et à leurs usages. » (ZIP, 2011) En ce qui a trait à la conservation des baleines, les comités ZIP ont mis en place un guide d'observation des baleines stipulant les distances minimales nécessaires aux embarcations motorisées ou non pour faire l'observation des baleines. Aussi, en collaboration avec Tourisme Manicouagan, pour contrer les impacts négatifs de l'observation massive des baleines par bateau sur la Côte-Nord, le comité ZIP de la rive-nord de l'estuaire a mis en place un réseau alternatif d'observation des baleines sur le littoral. Effectivement, ce nouveau réseau comprend des sites d'observation déjà renommés, comme Cap-de-Bon-Désir (aux Bergeronnes) et le sentier de la Pointe-de-l'Islet (à Tadoussac), ainsi que des sites considérés comme des secrets bien gardés, connus seulement des Nord-Côtiers, comme Cap Colombier et Pointe-à-la-Croix. (LaPresse, 2008)

Des regroupements citoyens et écologiques luttent pour la conservation des baleines du Saint-Laurent. Ils agissent comme de véritables groupes de pression et dénoncent des projets de développement portuaire comme celui de GNL Québec dans le fjord du Saguenay. Coalition fjord, par exemple, utilise la mise en péril du béluga

à l'intérieur de leur discours politique pour empêcher des projets d'envergure comme le GNL. Mer et monde situé aux bergeronnes et Fjord en kayak situé à l'Anse-St-Jean au Saguenay sont deux sociétés qui organisent des écotours en kayak et en paddle board pour permettre d'observer les mammifères marins. Ces deux organisations prône ces modes alternatifs pour l'observation des baleines, car ils sont respectueux et sensibles aux bien-être des cétacés. Ils conscientisent leurs usagers à la situation fragil de ces espèces et dénoncent les tours en bateaux motorisés.

La communauté scientifique

Pour finir, la communauté scientifique est très active dans la conservation des baleines. Par exemple, le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) sont des scientifiques qui ont pour mission de sensibiliser la population et les touristes aux enjeux de conservation des cétacés du fleuve. En effet, le GREMM pense que « la survie des baleines est liée à la valeur que nous leur accorderons. Apprendre à les connaître et pénétrer leur univers fascinant sont les meilleures garanties pour leur avenir. » (GREMM, 2018) Le groupe a aussi mis sur pied le réseau québécois d'urgence pour les mammifères marins qui a pour mandat « d'organiser, de coordonner et de mettre en oeuvre des mesures visant à réduire les mortalités accidentelles de mammifères marins, à secourir des mammifères marins en difficulté et à favoriser l'acquisition de connaissances auprès des animaux morts, échoués ou à la dérive, dans les eaux du Saint-Laurent limitrophes du Québec. » (GREMM, 2018) Cela étant dit, ce groupe permet d'organiser les équipes nécessaires et compétentes afin de permettre, par exemple, le sauvetage des cétacés échoués pour des éventuelles remise à l'eau.

Petit retour

Comme nous l'avons vu précédemment les regroupement citoyen ont des moyens très limité pour faire valoir leur revendications. Des manifestations et des pétitions sont utilisé afin de revendiquer certaines actions aux paliers de gouvernement supérieur. Toutefois, ces groupes de pressions et scientifiques reconnaissent bien que ces actions comme la sensibilisation et la conscientisation n'ont aucune force de loi. Les sociétés de plein air se sont alliées à Coalition fjord lors de leur manifestation en kayak contre le projet GNL. Toutefois, il n'ont pas entamé eux-même une sortie au niveau politique.

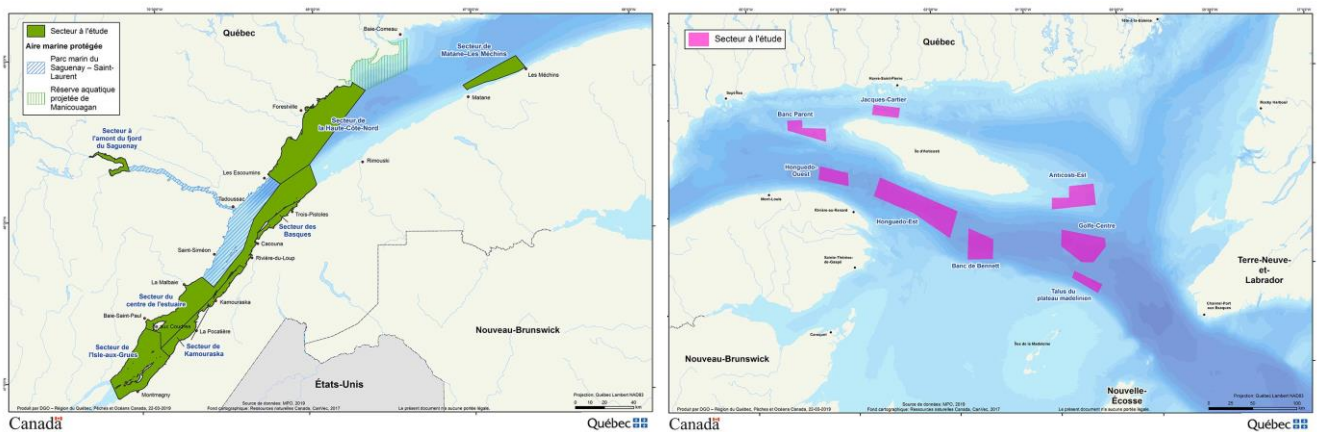
b) Palier gouvernemental provincial

Plusieurs outils sont mis en place par le gouvernement du Québec afin de venir protéger les espèces marines sur son territoire. Aussi, plusieurs études ont été effectuées au fil du temps, afin de comprendre les risques et pressions auxquels font face les mammifères marins. Les principaux outils seront décrits afin d'en faire une évaluation.

Tout d'abord, le plus grand règlement régissant les activités halieutiques se nomme le *Règlement des pêches du Québec*. Ce type de règlement est issu de la Loi sur les pêches du gouvernement canadien et permet de régir la

pêche commerciale et de plaisance au Québec. Même si ce type de règlement ne touche pas directement les mammifères marins, il est tout de même essentiel de comprendre que c'est un écosystème et donc, que tout est relié. Cette présentation vise à mettre en place des zones de pêche où il est possible de pratiquer la pêche. Le territoire québécois est donc séparé en 29 zones où chacune d'entre elles ont des prescriptions et/ou restrictions.

Ensuite, très récemment, le Québec et le Canada ont conclu une entente afin d'avoir des aires marines protégées. Cette entente prévoit « que tous les projets d'aires marines protégées au Québec seront sélectionnés, planifiés et mis en place conjointement. » Pour l'instant, deux zones sont visées par cette entente : l'Estuaire du Saint-Laurent et le nord du golfe du Saint-Laurent.



Source: Pêches et Océan Canada, 2019

Ces deux ententes prévoient donc certaines priorités de conservations. La première zone, celle de l'Estuaire prévoit de « protéger des mammifères marins en péril, leurs proies et leurs habitats ainsi que des poissons en situation précaire et leurs habitats ». Ces espèces sont celles du béluga, du rorqual commun, du rorqual bleu, le krill, le hareng atlantique, le capelan, l'éperlan arc-en-ciel, le lançon d'Amérique, etc. Pour chacune de ces espèces en péril, des plans de gestion et de rétablissements ont été élaborés. La deuxième zone, celle du Nord du Golfe vise à « Renforcer la protection des coraux et des éponges d'eau froide et des écosystèmes qui les abritent en encadrant l'ensemble des activités pouvant avoir un impact sur le fond marin, dans 8 des 11 refuges marins mis en place en décembre 2018. » La protection de ces 8 secteurs permet d'accroître la biodiversité et de fournir des aires de protection et d'alimentation pour les espèces marines en danger. De plus, la présente entente prévoit l'interdiction de certaines activités comme : l'exploration et l'exploitation minière et pétrolière, l'immersion de déchets, l'ancrage de navires, etc.

Malgré que ces outils soient assez explicatifs et nous semble complets, le palier provincial détient plusieurs lacunes dans l'ensemble. La plus grande limite semble celle de la faible capacité d'action du palier provincial. Effectivement, le fédéral prédomine sur les actions et décisions quant au fleuve et aux eaux. Par exemple, la loi sur la pêche, encadrée par le gouvernement du Québec a elle-même ses limites. Effectivement, le Règlement de pêche du Québec est issu de la Loi sur les pêches qui est de juridiction fédérale.

c) Palier gouvernemental fédéral

Plusieurs initiatives fédérales ont été mises en place afin de protéger les biorégions du pays dont des programmes et des fonds permettant aux projets de conservation de la faune marine de pouvoir contribuer au bien-être de celle-ci. Une majorité de celles-ci sont des initiatives de motivation et non des règlements.

D'abord, la loi concernant la protection des espèces en péril du Canada touche entre autres la conservation de leur habitat, la protection de leurs écosystèmes, la conservation de la diversité biologique, etc. À son adoption en 2002, les baleines noires, par exemple, n'en faisait pas partie puisqu'elles n'étaient pas encore considérées en voie d'extinction et ont été sujet d'un arrêté dans la loi. Cet arrêté interdit la destruction d'éléments de l'habitat essentiel d'espèces en voie de disparition ou en péril. Dans le cas d'une espèce disparue, la loi recommande la réinsertion dans son habitat canadien.

Le programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril créé en 2000, est un programme de financement orienté vers la protection de l'habitat des espèces en péril, terrestres comme marins. Pêches et Océans Canada est responsable du milieu aquatique et se rapportent directement à la Loi sur les espèces en péril (LEP). Plusieurs groupes peuvent participer au programme, des organisations non gouvernementales ou des sociétés d'État provinciales, par exemple. Cependant, les instances fédérales (organismes, sociétés d'État ou ministères) n'y sont pas admissibles.

Le Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril se penche sur les menaces et les endroits considérés prioritaires. De ce fait, le Saint-Laurent et le golfe du Saint-Laurent en font partie puisque leurs plans d'eau sont habités par des espèces en péril. Ce fond fait partie de l'Initiative Patrimoine Naturel du Canada de 2018, et soutient les projets de conservation et de rétablissement des espèces aquatiques en péril. Les projets sont soumis et évalués selon des critères de sélection et doivent se concentrer sur les deux principales menaces ou être situés dans une des sept régions prioritaires. Bien que le Québec soit un de ceux-ci, les projets choisis pour l'année 2018 furent localisés à l'extérieur de la province. Ce fonds diffère du programme d'intendance, car il se concentre entièrement sur les espèces aquatiques. Il régit également différemment les projets financés selon leurs priorités établies.

Selon les nouvelles statistiques recueillies, dès le printemps 2020, de nouvelles mesures de fermeture de pêche pendant la saison aux engins fixes seront instituées pour la protection des baleines noires. Cependant celles-ci s'appliqueront où des groupes de baleines seront repérés. Celles-ci devront être aperçues plus d'une fois dans une période de 15 jours afin d'en faire une zone établie. Ces fermetures seront saisonnières ou temporaires (zones dynamiques) dépendamment des données recueillies. Cette initiative varie si le cours d'eau est de moins grande envergure et elle permettra de mieux prévoir et régir la pêche selon le déplacement de ces mammifères en temps réel. . D'autres règlements s'y rattachent, par exemple l'obligation de déclarer la perte d'un engin de pêche ou la collision entre un mammifère marin et un bateau. Ces engins perdus font également partie d'une initiative de récupération dans l'optique de diminuer les déchets marins des habitats. De plus, afin de protéger les baleines des navires, le Plan de protection des océans comprend l'initiative de détection des baleines. Celui-ci permettra de détecter ce mammifère marin en quasi-temps réel afin d'éviter leur collision avec des navires. Diverses technologies sont et seront mises en œuvre jusqu'en 2022 afin de compléter celle-ci.

Dans le cas des bélugas de l'estuaire du Saint-Laurent, des études sont en cours afin d'observer l'impact des bruits sur ces mammifères marins, que ceux-ci soient d'origine naturelle ou humaine, par exemple par les activités industrielles, portuaires ou autre situé à proximité du cours d'eau. Un programme de recherche fut donc mandaté d'analyser ces impacts sonores sur ceux-ci. Pêche et Océans Canada est en charge du programme et celui-ci fait partie du Plan de protection des océans. Des enregistrements, de la cartographie et différents autres outils dressent un portrait et celui-ci aidera à limiter les impacts négatifs sur leur mode de vie. Les impacts sonores dus à la navigation seront toutefois également évalués plus généralement pour les mammifères marins dans l'initiative sur la qualité du milieu marin du gouvernement canadien. Les résultats de cette étude d'une durée de trois ans pourront aider à planifier les développements en bordure de leur habitat afin de limiter leurs impacts sur l'environnement de ces bélugas.

Pêches et Océans Canada travaille étroitement avec différents partenaires afin de s'assurer de la conservation et de l'évolution des mammifères marins. Ils engagent notamment la communauté autochtone canadienne, par exemple par le Fonds autochtone pour les espèces en péril où ils expriment l'importance de leur aide dans la conservation de la faune marine. Ce fonds se rattache à la Loi sur les espèces en péril, mais l'argent est alloué à des projets de nature autochtone. Parmi d'autres partenaires, on compte par exemple le groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins du Québec, le centre québécois pour la santé des animaux sauvages, l'Université de Montréal, etc.

Le Fjord du Saguenay ainsi que la baie de Tadoussac font partie du parc national du Fjord du Saguenay. Les parcs nationaux travaillent pour la mise en valeur et la conservation des espèces et des paysages. Ils travaillent avec les acteurs avoisinants, suivent les plans de conservation et s'assurent du respect de la santé de leurs parcs. Parmi leurs outils se trouve un Programme de suivi des indicateurs environnementaux, des recherches scientifiques pour lesquelles ils sont le laboratoire ainsi qu'un bulletin de conservation annuel.

d) Palier international

La réserve de la biosphère de Manicouagan-Uapishka au Québec fut désignée en 2007 par l'UNESCO et fait partie d'un large réseau international où les différents acteurs coopèrent dans le but de protéger celles-ci. Cette réserve n'est pas un espace protégé, mais l'UNESCO « reconnaît le potentiel et les efforts des acteurs d'un territoire donné à en faire un site d'excellence en matière de développement durable ». Les efforts pour faire reconnaître ce territoire québécois par l'UNESCO ont débuté en 2002 par un groupe d'intervenants ayant réalisé la fragilité de la région. Un des principaux défis de cette initiative était de concilier les aspects industriels incontournables, une caractéristique quasiment unique, de celle-ci et la faune en danger. Leurs actions s'étendent au-delà des frontières et visent à : « créer de la fierté, générer du savoir, appliquer la durabilité et accentuer le réseautage ». Ils comptent d'ailleurs grandement sur le tourisme pour faire connaître les atouts de la région et la faire rayonner internationalement. Ils mettent également l'accent sur le côté identitaire de Manicouagan-Uapishka. La désignation réserve de la biosphère par l'UNESCO leur ont réellement permis de s'impliquer à l'international par divers projets, dont des conférences dans diverses activités de réseautage internationales, la publication d'un livre, etc. De façon plus locale, elle permet de venir encadrer divers projets d'aménagement en amont avec leurs principes d'action. Cependant, la désignation de réserve de biosphère

n'en fait pas une aire protégée, il est difficile, autrement que par la sensibilisation, d'appliquer des règlements de protection.

3. Critique

Les enjeux énumérés au départ vont permettre de mettre en perspective les outils des différents paliers d'échelles.

Tout d'abord, en ce qui concerne la qualité de l'eau, les organismes des bassins versants et les comités ZIP qui oeuvrent à l'échelle locale et régionale sont efficaces pour traiter de cet enjeu. Effectivement, pour le cas des OBV, ils répondent à une demande du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) du Québec pour l'élaboration de gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec. Les comités ZIP, eux, existent grâce à une entente Canada-Québec qui regroupent 18 agences et ministères gouvernementaux. Les actions de conservation et de mise en valeur du fleuve Saint-Laurent sont justifiées par le biais de cet entente sous le nom de Plan d'action Saint-Laurent qui perdurent depuis 1998 et qui a été renouvelé en 2011 pour la dernière fois. On peut alors prétendre que les actions locales et régionales qui tentent de régler l'enjeu de la qualité de l'eau permettant la protection des baleines sont plutôt efficaces du fait que ceux-ci sont demandés en vertu de la loi.

Pour sa part, l'activité d'observation en mer des mammifères marins, selon le rapport Saint-Laurent touristique (2014-2020), est de loin l'activité touristique la plus pratiquée dans le Parc marin Saguenay-Saint-Laurent. En moyenne plus de 275 000 visiteurs la pratiquent chaque année ce qui représente environ 80% des visiteurs de la région. On déclare que cette activité est le motif principal de l'arrivée des touristes. Avec une demande toujours croissante pour ces modes d'observation de masse qui dérangent vraisemblablement les espèces aquatiques, une sensibilisation et une conscientisation par la communauté scientifique et d'autres groupes de pressions est essentielle. Toutefois, cette méthode n'offre aucune assurance ni de recours légal pour la conservation à perpétuité des mammifères marins du Saint-Laurent.

Dans le cas des outils répondant à l'enjeu de la pêche, ceux-ci semblent assez complets. La loi sur les pêches du Canada a d'ailleurs subi une récente réforme afin de mieux répondre aux besoins et enjeux actuels. Cette réforme prévoit des changements autant pour les pêcheurs, pour l'industrie, pour la biodiversité que pour les poissons et leurs habitats. Ainsi, cette réforme et modernisation de la loi semble répondre adéquatement aux enjeux plus actuels entourant la pêche et les cours d'eau. Le palier provincial semble avoir révisé qu'en 2018 la loi sur les pêches, qui date de 1990. Le règlement de pêche du Québec est une loi qui couvre beaucoup des aspects de la pêche (appâts, quotas, etc.) et qui englobe tout le territoire du Québec. Par contre, aucune spécification n'est faite par rapport à la gestion du territoire et la vérification des activités de la pêche. Par exemple, les zones ne sont pas de même taille et parfois celles-ci sont immenses, on doute alors du bon contrôle des quotas et du bon contrôle des pêches de chacun.

En réponse à l'enjeu des changements climatiques, les différents paliers semblent y répondre de façon indirecte. Aucune loi n'y répond directement, mais toutes les lois semblent y avoir des restrictions pour la lutte aux changements climatiques. Les statuts de protection, les quotas, les fonds pour l'aide aux espèces en

péril, ne sont que quelques exemples de mesures pour la lutte aux réchauffements climatiques. Effectivement, il est normal que les différents outils de chaque palier sachent répondre à cet enjeu de plus en plus important. Bref, ces lois semblent répondre au minimum à l'enjeu des réchauffements climatiques. Par contre, la limite est plutôt à savoir si les mesures sont aussi mis en place afin de répondre à l'impact qu'aura les changements climatiques sur les mammifères marins du Québec. Ainsi, quels sont ces impacts sur les mesures prises ne sont pas suffisantes ? Quels seront nos recours, si ces espèces continuent de se dégrader ?

Les activités de développement semblent être uniformément une des plus importantes inquiétudes face à la conservation des cétacés. Les différents programmes et études cherchent à comprendre les impacts affligeant les baleines, cependant, les développements comme GNL sont réellement envisagés et malgré l'impact négatif qu'une telle activité pourrait avoir sur leur habitat. La Loi sur les espèces en péril interdit les activités dans les habitats des baleines noires en voie de disparition, mais ne semble pas comprendre une de clause compréhensive quant au trafic maritime. Certains programmes, dont celui de l'étude d'impact des bruits dans les habitats des bélugas, se rattachent toutefois à la Loi et prévoit le détournement de navires.

Ce trafic maritime est d'ailleurs une autre source d'inquiétude quant au bien-être des mammifères marins du Saint-Laurent. Celui-ci a augmenté et s'ajoute au trafic commercial, les bateaux de plaisance eux aussi de plus en plus nombreux. La nouvelle interdiction fédérale de pêche en zone dynamique permet au moins de réduire ce trafic selon les mouvements des baleines. La réduction de la vitesse est également un pas vers un meilleur environnement, cependant, la navigation reste un obstacle incontournable à la conservation des mammifères marins.

4. Conclusion

5. Bibliographie

GREMM, « Les eaux usées de Montréal et de Québec: un impact sur les baleines? », 16 août 2017,
URL:<https://baleinesdirect.org/les-eaux-usees-de-montreal-et-de-quebec-un-impact-sur-les-baleines/>

Tourisme Québec, « État des lieux: Saint-Laurent touristique 2014-2020 »
URL:<https://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/Offre/etat-des-lieux-saint-laurent.pdf>

GREMM, « Réseaux québécois d'urgences pour les mammifères marins »,
URL:<https://baleinesdirect.org/urgences-mammiferes-marins/#Quefait>

GREMM, « Pour mieux protéger », URL:<https://gremm.org/conservation/>

Mer et monde: écotours, « Notre univers » URL:<https://www.meretmonde.ca/fr/notre-univers>

VINCENT, Camille, LeSoleil (2017) *À la rescousse des baleines en péril* [En ligne].
<https://www.lesoleil.com/actualite/environnement/a-la-rescousse-des-baleines-en-peril-bdb8735d2c9a44d2c68164783b744d45>

DIOTTE, Simon, LaPresse (2009) *Admirer les baleines du littoral* [En ligne].
<https://www.lapresse.ca/voyage/destinations/quebec/200907/14/01-883924-admirer-les-baleines-du-littoral.php>

Plan d'action Saint-Laurent, Gouvernement du Canada et du Québec
http://planstlaurent.qc.ca/fr/gestion_integree/tables_de_concertation_regionales.html

<https://www.sepaq.com/parcs-nationaux/conservation/index.dot>
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/s-15.3/TexteComplet.html>
<https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/commercial-commerciale/atl-arc/narw-bnan/partners-partenaires-fra.html>
<https://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/mammals-mammiferes/cetacean-cetaces/protecting-protection/index-fra.html>
<https://www.dfo-mpo.gc.ca/science/environmental-environnement/marine-environment-milieu-marin/index-fra.html>
<https://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/mammals-mammiferes/whales-baleines/index-fra.html>
<https://inter-l01-uat.dfo-mpo.gc.ca/infoceans/fr/infocean/le-bruit-sous-marin-et-ses-effets-sur-le-beluga-de-lestuaire-du-saint-laurent>
<https://www.dfo-mpo.gc.ca/campaign-campagne/protectingwhales-protegerbaleines/index-fra.html#s3>
<https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/commercial-commerciale/atl-arc/narw-bnan/management-gestion-fra.html>
<https://www.dfo-mpo.gc.ca/campaign-campagne/protectingwhales-protegerbaleines/index-fra.html#s1>
<https://www.rmbmu.com/actions/#realisations>
<https://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/sara-lep/afsar-faep/about-sur/index-fra.html>
<https://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/sara-lep/afsar-faep/index-fra.html>
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programmes/intendance-habitat-especes-en-peril.html>
<https://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/sara-lep/cnfasar-fnceap/priority-priorite/index-fra.html>
https://faune-especes.canada.ca/registre-especes-peril/virtual_sara/files/plans/Ap_Bruit-Noise-StLawrEstuary-v00-2019Jul-Fra.pdf
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1326437/pesticides-bilan-sante-fleuve-saint-laurent>

Photos présentation:

Pêches et océans Canada. (2018). *Observation des baleines noires de l'Atlantique Nord: 19 mai*. [En ligne].
Baleines en direct. <https://baleinesendirect.org/baleines-noires-premieres-fermetures-dynamiques-de-zones-de-peche/>

Pêches et océans Canada. (2019). *Zone prioritaire des Basses-Terres du Saint-Laurent*. [En ligne]. Canada.ca. <https://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/sara-lep/cnfasar-fnceap/priority-priorite/index-fra.html>

Réserve de la biosphère de Manicouagan-Uapishka. (2016). *Conférences dans divers évènements internationaux*. [En ligne]. RMBMU. <https://www.rmbmu.com/actions/>

Réserve de la biosphère de Manicouagan-Uapishka. (2016). *Publication du livre l'Oeil du Québec avec les éditions Sylvain Harvey*. [En ligne]. RMBMU. <https://www.rmbmu.com/actions/>

Radio-Canada International. (2015). *La Ville de Montréal a réitéré que ce déversement d'eaux usées n'aura pas d'impact sur la qualité de l'eau potable*. [En ligne]. <https://www.rcinet.ca/fr/2015/11/11/tournant-dans-lhistoire-fleuve-des-huit-milliards-de-litres-deaux-usees-deversees-dans-le-saint-laurent/>

Authentik Canada. (2012). *Observation des baleines en zodiac*. [En ligne]. <https://www.authentikcanada.com/blog/safari-observation-baleines-tadoussac>

Micaud, J-F. (2019). *Le Lampsilis déploie un filet de pêche dans le Saint-Laurent*. [En ligne]. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1326437/pesticides-bilan-sante-fleuve-saint-laurent>

De Carful, A. (2017). *Pour tirer leur épingle du jeu, les ports de Montréal (photo), de Trois-Rivières et de Québec, pour ne citer que ceux-là, doivent se mesurer aux géants de la côte est*. [En ligne]. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/societe/transports-urbanisme/496010/transport-maritime-draguer-le-fleuve-pour-demeurer-competitif>

(2020). *Le fleuve cause quelques inondations à Québec et Lévis* [En ligne]. Zone 911. <https://zone911.com/divers/29238-le-fleuve-cause-quelques-inondations-a-quebec-et-levis>

Canal D. (2018). *La sympathique série documentaire «Remorqueurs du Saint-Laurent» fait la part belle à ceux et à celles qui remorquent, escortent, draguent et cabotent*. [En ligne]. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/culture/ecrans/517896/remorqueurs-du-saint-laurent-jouer-dans-le-traffic-maritime>

(25 novembre 2007). *Bassin du Saint-Laurent et des Grands Lacs*. [En ligne]. Wikipedia. https://fr.wikipedia.org/wiki/Fleuve_Saint-Laurent

(14 août 2017). *Le fleuve Saint-Laurent à Montréal*. [En ligne]. Wikipedia. https://fr.wikipedia.org/wiki/Fleuve_Saint-Laurent

Coollest parks along Toronto's Waterfront. [En ligne]. Toronto Rentals. <https://www.torontorentals.com/blog/coollest-parks-along-torontos-waterfront>

